Association Circonflex

Dossier de présentation

Contact :
Benoît Dantan
téléphone : 06.16.85.00.60
mail : associrconflex@gmail.com

Sommaire

1) L'école de cirque 1

- Les cours hebdomadaires
- Les stages et camps d'été
- Les troupes

2) Les interventions 4

- Dans les écoles
- Dans les festivals

3) Les événements et projets 5

- Organisation d'événements
- Projets de solidarité internationale

4) Les locations de matériel 7

- Chapiteaux
- Scènes
- Gradins

5) Annexes 8

- Annexe 1 : Historique de l'association
- Annexe 2: Les animateurs
- Annexe 3 : CV de la Bande à Zita
- Annexe 4 : CV de los Bandidos
- Annexe 5 : Historique des interventions
- Annexe 6 : Projet pédagogique
- Annexe 7 : Les enfants touchés
- Annexe 8 : Données administratives
- Annexe 9 : Statut

L'association Circonflex est née en 2001, de l'envie de partager nos passions du cirque et du spectacle vivant au plus grand nombre, tout en privilégiant un esprit convivial et familial où chacun puisse s'épanouir.

Dans chacun des projets de l'association, le cirque est mis au service du développement de la personne.

(Voir annexe 1 : Historique de l'association)

1) L’école de cirque

- Les cours hebdomadaires

Les memebres de l’association donne des cours de cirque hebdomadaires dans quatre lieux différents : Drémil Lafage (31), Cuq Toula (81), Verfeil (31) et Revel (31). Les cours durent de 45 minutes à 1h30 selon les groupes. Au total, presque 150 enfants y participent, entre 5 et 18 ans.

Lors des cours, les enfants font : du jonglage (foulards, balles, massues, objets), du diabolo, du rouleau américain, de la poutre, du fil, de la boule, de l’acrobatie, des pyramides, du main à main, du trampoline (grand et petit), du clown, de la magie, du vélo acrobatique, du trapèze fixe, du tissus, de la corde, du cerceau aérien, et du trapèze mini volant (avec une plateforme à 3,5 mètres).
Certains des jeunes participent à ces cours depuis plus de huit ans. La régularité des cours hebdomadaires permet de tisser avec les enfants des liens solides et une vraie complicité.

L’association donne également des cours de trapèze grand volant, dont les plateformes sont à huit mètres. Il est installé en extérieur et les cours ont lieux en automne et au printemps lorsque la météo le permet. Ces cours réunissent une quinzaine d’enfants (à partir de 4 ans) et d’adultes (jusqu’à 50 ans).

- Les stages et camps d'été

L'association organise pendant les weekends et les vacances scolaires des stages de perfectionnement pour les enfants qui le souhaitent. Il s'agit de deux à cinq jours pendant lesquels nous faisons de la technique circassienne, mais aussi de la création artistique et des jeux.

Lors des grandes vacances d'été, ils peuvent s'inscrire pour participer à un camp. Nous accueillons les enfants de 5 à 18 ans sur des périodes de cinq à vingt jours. Nous installons sur place un chapiteau avec tout le matériel, ainsi que le trapèze mini-volant.
Nous faisons du cirque, des activités telles que l'accrobranche et le canoë, des jeux, et surtout nous partageons le quotidien.
Les enfants participent activement aux tâches quotidiennes (préparation des repas, rangement, vaisselle…), ils apprennent à se respecter les uns les autres et gagnent en autonomie.

Ce sont des moments forts, très importants pour les membres de l'association (*voir annexe 2: les animateurs de l'association*) comme pour les enfants et les parents.

- Les troupes

L'association a formé trois troupes depuis 2005. Il s'agit de groupes d'enfants ayant une pratique régulière des arts du cirque, avec qui nous passons beaucoup de temps à travailler non seulement les techniques mais aussi des spectacles. Les spectacles sont de qualité et sont joués dans des festivals pour grand public.
« Les CircusMen » ont tournés de 2005 à 2010. Depuis, deux autres troupes sont nées et tournent encore, la « Bande à Zita » en 2010 et « los Bandidos » en 2015.
(voir les annexes 3 et 4, CV de la Bande à Zita, CV de los Bandidos)

2) Les interventions

- Dans les écoles

Depuis sa création en 2001, l'association est intervenue dans de nombreuses écoles et institutions (*voir l'annexe 5, Historique des interventions*). Chacune de ces interventions est préparée en amont avec l'équipe pédagogique concernée. Ainsi, les interventions de l'association sont adaptées et donc différentes selon les demandes. Cependant, Circonflex travaille toujours avec son projet pédagogique en fil rouge *(voir l'annexe 6, Projet pédagogique).*

Pendant les différentes séances, les enfants pourront s'initier à toutes les disciplines proposées pendant les cours hebdomadaire. Il faut cependant avoir assez de temps, et des accroches disponibles pour les aériens.

- Dans les festivals

Nous intervenons également sur des festivals et manifestations en montant des ateliers auxquels les enfants peuvent participer librement. Nous installons le matériel selon les possibilités et nous nous rendons disponibles pour aider les enfants et veiller à leur sécurité.

A la demande, nous pouvons monter le trapèze mini-volant et faire passer les enfants qui le souhaitent. Cette intervention plait beaucoup et est riche en sensation !

(*voir annexe 7: les enfants touchés*)

3) Les événements et projets

- Organisation d'événements

Pendant de nombreuses années, l'association organisait des soirées « bouche à oreille ». Plusieurs fois par an, le public était invité à venir voir se produire des artistes locaux, sous chapiteau. Marionnettes, cirque, théâtre, musique, clown... Le tout dans une ambiance chaleureuse, et avec la possibilité de manger sur place. Ces soirées ont remporté un gros succès et ont donné à l'association l'envie de reproduire ce rassemblement sur un temps encore plus fort.

Plus récemment, et depuis maintenant quelques années, l'association organise un festival de deux à trois jours au printemps, sous chapiteau, pendant lequel le public peut assister à des spectacles de qualité, présenté par des professionnels ou des amateurs locaux. C'est un temps fort de rencontre et d'échange pour les populations locales.

- Projets de solidarité internationale

La Tournée au Cambodge

Du 13 octobre au 04 novembre 2016, l'association Circonflex et la Bande à Zita sont partis faire la tournée d'un spectacle de cirque au Cambodge. Pendant ces trois semaines, nous avons été dans cinq différentes structures. Deux orphelinats (gérés par les associations Enfants d'Asie et Éléphant Blanc) et trois écoles pour enfants sourds ou aveugles (gérées par l'association Krousar Thmey).

La Bande à Zita a joué « Somnolence » dans chacun de ces lieux. Ce spectacle a spécialement été créé pour cette tournée, il se joue avec peu de matériel : tout rentre dans un sac à dos !

Nous avons également et surtout donné des cours de cirque aux enfants de ces structures, sur une durée de un à quatre jours. Nous avons fait de l'acrobatie, des pyramides, du clown, des cascades... Mais également du jonglage, avec des balles que nous avons fabriqué avec les enfants, avec du sable et des ballons de baudruches. Nous avons même pu faire de l'équilibre grâce à une échelle !

Ce séjour nous a aussi permis de découvrir un pays et sa culture. Nous avons fait du bateau sur le Mékong, visité les temples d'Angkor, fait du scooter en bord de mer, vu la mangrove, mangé des plats tous plus délicieux les uns que les autres (et des tarentules), et fait des rencontres fantastiques. Ce fut une aventure humaine plus qu'incroyable !

Ce voyage a été autofinancé aux deux tiers par l'association. Le FONJEP, avec le JSI, Jeunesse Solidarité Internationale nous a octroyé 7000€ de subvention, finançant le dernier tiers.

Le projet en Côte d'Ivoire

L'association prévoie de partir en Côte d'Ivoire cet hiver 2018. Le projet se fait en collaboration avec l'association Victoire, qui soutien un petit orphelinat du pays. Nous irions partager notre passion du cirque et aider à construire un poulailler.

4) Les locations de matériel

Nous louons très régulièrement du matériel pour les festivals, les écoles, lors de fêtes de village, des mariages, des entreprises privées…

- Chapiteaux

Nous possédons trois chapiteaux que nous louons régulièrement :
Le maxi : 900 personnes debout, 20x20m de diamètre.
Le grand : 250 à 300 personnes, 16x22m de diamètre.
Le petit : 150 à 250 personnes, 14x14m de diamètre.

- Scènes

L'association loue également deux scènes en bois :
Plancher rond : huit mètres de diamètres.
Plancher octogonal : six ou huit mètres de diamètres.

- Gradins

Nous mettons à la location trois gradins plus ou moins modulable :
Un de 366 places, un moins grand pouvant accueillir 200 à 250 personnes, et enfin un plus petit de 120 à 150 places.

5) Annexes

Annexe 1 : Historique de l’association

2001 : Création de l'association

2001 à aujourd'hui : Nombreuses interventions dans des écoles, centres de loisirs et autres*. Voir Annexe 4, Historique des interventions*.

Septembre 2001 à aujourd'hui : Cours hebdomadaires à Verfeil (31). Aujourd'hui, l'association donne des cours à une soixantaine d'enfants de 5 à 16 ans.

2003 à aujourd'hui : Camps de cirque pendant les vacances d'été, pour les enfants de 5 à 18 ans. Les jeunes font du cirque, mais aussi des grands jeux, et d'autres activités comme le canoë et l’accrobranche. Au fil des années, les camps sont complets de plus en plus tôt, et l'association se voit obligée de refuser des enfants.

2004 : Achat du premier chapiteau en toile, 14 mètres de diamètre.

2005 à 2010 : Les Circusmen. Création de la troupe de cirque Les Circusmen, regroupant 9 jeunes de 15 à 19 ans (la dernière année). Travail régulier avec la troupe, création de plusieurs spectacles et tournée dans le Tarn, la Haute-Garonne, l'Aveyron, l'Ariège et la Gironde.

2007 : Achat du chapiteau 16x22 mètres.

2007 à aujourd'hui : Locations de matériel pour tout type d'événements (chapiteaux, scènes, gradins).

2007 à 2010 : Les soirées Bouche à Oreille. Plusieurs fois par an, le public était invité à venir voir se produire des artistes locaux, sous chapiteau. Marionnettes, cirque, théâtre, musique, clown... Le tout dans une ambiance chaleureuse, et avec la possibilité de manger sur place. Ces soirées ont remporté un gros succès et ont donné à l'association l'envie de reproduire ce rassemblement sur un temps encore plus fort.

2008 : Achat du trapèze mini-volant.

Septembre 2008 à aujourd'hui : Cours hebdomadaires à Revel (31). Aujourd'hui, l'association donne des cours à 30 d'enfants de 7 à 17 ans.

Septembre 2010 à aujourd'hui : La Bande à Zita Création de la troupe de cirque La Bande à Zita, regroupant 10 jeunes de 15 à 18 ans (aujourd'hui). Travail régulier avec la troupe, création de plusieurs spectacles et tournée dans le Tarn, la Haute-Garonne, l'Aveyron, l'Ariège et le Cambodge*. Voir Annexe 2, CV de la Bande à Zita.*

Septembre 2011 à aujourd'hui : Cours hebdomadaires à Drémil-Lafage (31). Aujourd'hui, l'association donne des cours à 21 enfants de 4 à 10 ans.

2012 : Achat du trapèze grand-volant.

2013 : Soirée sans soucis. Temps fort sur le modèle des Bouche à Oreille. De nombreux artistes, de tous les horizons, sont venus animer la soirée, pour le plus grand plaisir du public qui remplissait le chapiteau.

2014 : Achat du grand chapiteau, 20 mètre de diamètre, avec possibilité de mettre les murs en absides.

2014 à 2016 : Festival annuel de Cuq Toulza. L'association organise un festival de deux à trois jours au printemps, sous chapiteau, pendant lequel le public peut assister à des spectacles de qualité, présenté par des professionnel ou des amateurs locaux. C'est un temps fort de rencontre et d'échange pour les populations locales.

2015 à aujourd'hui : Cours hebdomadaires de trapèze grand-volant. A l'automne et au printemps, lorsque la météo le permet, l'association donne des cours de trapèze aux enfants et aux adultes qui le souhaitent. Ces cours ont lieu une fois par semaine et ont déjà séduit une quinzaine de personnes, déjà initiés ou non à cette pratique.

Septembre 2015 à aujourd'hui : Los Bandidos Création de la troupe de cirque Los Bandidos, regroupant 15 enfants de 12 à 16 ans. Travail régulier avec la troupe, création d'un spectacle et tournée dans le Tarn et la Haute-Garonne. *Voir Annexe 3, CV de los Bandidos.*

2016 : Achat d'un terrain à Cuq Toulza (81). Le trapèze grand-volant y est monté en permanence, c'est donc ici que s'y font les cours hebdomadaires. Des travaux menés par les membres de l'association en 2017 ont permis de rendre le terrain propice à l'accueil d'éventuels événements (raccord à l'eau, à l'électricité, construction d'un bar...)

Octobre 2016 : Premier projet de solidarité internationale portée par Circonflex. L'association a organisé la tournée d'un spectacle de cirque dans des orphelinats et écoles au Cambodge. Nous sommes partis à 16, avec des jeunes de 9 à 18 ans, pour faire partager notre passion pendant une vingtaine de jours. Nous avons joué un spectacle, mais également donné des cours de cirque aux enfants de cinq différentes structures, trois écoles pour enfants porteurs de handicaps visuels ou auditifs, et deux orphelinats.

Septembre 2016 à aujourd'hui : Cours hebdomadaires à Cuq-Toulza (81). Aujourd'hui, l'association donne des cours à 13 enfants de 6 à 10 ans.

Avril 2017 : Festival à Maurens Scopon Le festival annuel qu'organise Circonflex à Cuq Toulza aura lieu cette année à Maurens Scopont. Les associations locales auront également le chapiteau à disposition pour organiser les événements qu'elles souhaitent.

Annexe 2 : Les animateurs de l'association

Les permanents

Benoît Dantan : il est à l'origine de l'association, et a plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de l'animation cirque et de la création d'événements.

Il a le BEATEP, BIAC (Brevet d'Initiateur aux Arts du Cirque), BAFA, AFPS, BAFD, et les permis poids lourd, transport en commun et remorque.

Leïla Goulme : elle est également à l'origine de la création de l'association en 2001 et en soutien tous les projets. Elle a 16 ans d'expérience dans l'animation cirque.

Elle a un CAP Petite Enfance, un BEATEP Art du Spectacle, le BAFA et le BPJEPS cique par VAE.

Marylou Couderc : elle a fait du cirque avec l'association pendant dix ans, était dans la troupe des Circusmen et est présente tous les étés pour animer les camps depuis 2007. Elle a été embauchée par l'association en contrat aidé en 2016, pour trois ans.

Elle a le BAFA, et une Licence Professionnelle Médiation Sociale et Développement de Projet en Danse et Cirque.

Les intervenants ponctuels

Luc Socasau : il a fait du cirque avec l'association pendant dix ans, était dans la troupe des Circusmen, et a été présent huit étés pour animer les camps depuis 2006 et jusqu'à 2016. Il a été salarié de l'association pendant trois ans, de 2013 à 2016, en contrat aidé.

Il a le BAFA, BAFD, BPJEPS cirque et les permis poids lourd, super lourd et remorque.

Robin Socasau : il a fait du cirque avec l'association pendant dix ans, était dans la troupe des Circusmen, et a été présent huit étés pour animer les camps. Il a effectué un service civique avec Circonflex, en 2010.

Il a suivi les formations professionnelles de l'école de cirque de Lyon pendant deux ans, et du Centre des Arts du Cirque du Lido pendant trois ans. Il est animateur au Lido depuis deux ans.

Emmanuelle Dallaporta : elle a fait du cirque avec l'association pendant huit ans, était dans la troupe des Circusmen, et a été présente cinq étés pour animer les camps. Elle faisait partie du projet de solidarité avec le Cambodge et a produit un reportage de plus d'heure sur notre expérience là-bas.

Elle a le BAFA, le BAFD, et un BPJEPS en animation nature.

De très nombreux élèves (anciens ou actuels), parents et amis aident Circonflex, en venant animer, aider à monter un chapiteau, un gradin, ou en soutenant les projets de l'association.

Annexe 3 : CV de la Bande à Zita

SPECTACLE: « SOMNOLENCE »:

2017

Août : Rue à Castellane (04), 4 représentations
Août : Camping *** de Castellane (04)
Août : Ecole maternelle de Castellane (04)
Août : Rue à Chasteuil (04)

2016

Tous les fonds ont été récoltés pour soutenir le projet au Cambodge
Juillet : Off du festival L'été de Vaour (81)
Juillet : Rue à St Antonin-Noble-Val, 3 représentations
Juillet : Off du festival de marionnette de Mirepoix (09), 8 représentations
Juillet : Camping de Mirepoix (09)
Septembre : Week-end sous chapiteau à Cuq-Toulza (81), 2 représentations
Octobre : Tournée au Cambodge et initiation au cirque dans chaque structures. Lieux d'interventions : l'orphelinat de l'association Enfants d'Asie à Phnom Penh, l'orphelinat de l'association Eléphant Blanc à Koh Kong, et les écoles pour enfants sourds ou aveugles de l'association Krousar Thmey dans les villes de Siem Reap, Battambang et Phnom Penh.

SPECTACLE: « BANG BANG »:

2016

Juillet : Festival Cap Môme, Laissac (12)
Juillet : Festival L'été de Vaour (81)
Mai : Festival D'art d'art, Verdun-sur-Garonne (82), 2 représentations
Mai : représentation à Verfeil (31), récolte de fonds pour le projet au Cambodge
Mars : Représentation au lido, centre des arts du cirque de Toulouse (31), récolte de fonds pour le projet au Cambodge

2015

Août: Camping le Canteraines du Vernet d'Ariège (09)
Juillet: Festival Cap Môme, Salmièche (12), 3 représentations
Juin: Festival En Ritournelle, Gragnague (31)
Mai: Festival Festiboutchou, Pechbonnieu (31), 2 représentations
Mai: Festival de cirque de Cuq toulza (81), 2 représentations

2014:

Juillet: Création du spectacle Bang Bang et représentation d'une première version de celui-ci
A partir de septembre: Poursuite de la création du spectacle

SPECTACLE: « LE BAR AUX ETOILES »:

2013:

Août: Camping le Canteraines du Vernet d'Ariège (09)
Juillet: Festival Cap Môme, Salmièche (12), 3 représentations
Mai: Festival les Ruelles d'Auriac sur Vendinelle (31)
Avril: Festival de cirque de Cuq toulza (81)
Février: Festival ZMAM, Mazamet (81)

2012:

Juillet: Festival Cap Môme, Caplongue (12), 3 représentations
Mai: Festival d'Art d'Art, Verdun-sur-Garonne (31)
Mai: Festival Festiboutchou, Pechbonnieu (31), 3 représentations

2011:

Juillet: Festival Cap Môme, Caplongue (12), 3 représentations
Mai: Première représentation du spectacle le bar aux étoiles à Cambon-lès-Lavaur (81)

2010: A partir de septembre: Création du spectacle

Annexe 4 : CV de los Bandidos

SPECTACLE « BANC'CALE »

2017 :

Juillet : Festival Rue d'été à Graulhet (81)

Juillet : Festival Cap Môme, Laissac (12), 2 représentations

Avril : Festival Mat de cocagne à St felix de Lauragais (81)

Mai: Gragnamome à Gragnague (31)

Mai : Festi Bout'chou à Pechbonnieu (31)

Juillet : Rue d'été à Graulhet (81)

Juillet : Cap Môme à Laissac (09)

2016 :

Juin : Festival temps des mômes à Couffouleux (81)

Juillet : Festival du court métrage de Rieum (31)

Juillet : Festival Rue d'été à Graulhet (81)

Juillet : Fête de la base des étang, Saix (81)

Juillet : Festival Agut en fête (81)

2015 :

A partir de septembre : Création du spectacle.

Annexe 5 : Historique des interventions

2001
Camping du Verdon à Castellane
Centre de loisirs de Ferney Voltaire
Centre social de l'Autan « la Mijoule » à Cuq Toulza (81)
Association des Maisons Familiales « les Clarines »
Foyer de la Landel

2002
Centre de loisirs de Dourgne
Centre de loisirs de Vielmur

2003
VVF de l'arnèche (Meschers sur Gironde)
Les Francas des Alpes de Hautes Provence (04)
L'ATFA de Ferney Voltaire
Association Découvrir
Centre social de l'Autan « la Mijoule » à Cuq Toulza (81)
Berlat
La Pouzac
L'ALATFA

2004-2005
VVF de l'arnèche (Meschers sur Gironde)
École de St Felix de Lauragais
Les Francas des Alpes de Hautes Provence (04)
Collège de St Sulpice

2006-2007
Ville de Cugnaux
VVF de l'arnèche (Meschers sur Gironde)
La ligue de l'enseignement des Alpes de Hautes Provence (04)

2008-2009
École de Seyne
La ligue de l'enseignement des Alpes de Hautes Provence (04)
Classe de mer de Meschers
École de Trèbons sur Grasse
Mairie de Pamiers

2010-2011
École de Mascarville
Ecole de Miremond
École de St Léon
Centre de loisirs de Gragnague
CE d'Astrium
Festimanoir

2011-2012
École d'Auzielle
École de Belcaire
École de Villeneuve Tolosan
VVF de l'arnèche (Meschers sur Gironde)
Ville de Castelnaudary

2012-2013
École de Couffinal
École de Paulhac
École de St Alban

2013-2014
École de St Felix de Lauraguais
École de Belcaire

2014-2015
École d'Auzielle
École de St Avit
École de Nebias
CE d'Astrium

2015-2016
École de Cepet
École de Labastide d'Anjou
École de Verdalle
École de Couiza
CE d'Astrium

2016-2017
École de Castelginest
École de Caraman
École Michoun de Toulouse
Centre de vacances de la ferme aux colombages à Damiatte

2017-2018
École de Lanta
École de Motastruc
Centre de vacances de la ferme aux colombages à Damiatte

Annexe 6 : Projet pédagogique

Nos objectifs pédagogiques

Créer une dynamique de groupe
Prendre en charge les plus jeunes et s'entraider.
Jouer ensemble.
Pendant les camps : Partager la vie en collectivité c'est à dire participer aux différentes tâches quotidiennes, préparation des repas, vaisselle, courses...

S'assembler pour créer et présenter une œuvre
Trouver des affinités avec les autres pour construire des numéros.
Réaliser un spectacle où chacun puisse être valorisé et s'épanouir.

Partager et valoriser les aptitudes de chacun
Mettre en valeur les qualités sociales, culturelles et physiques de chacun.
Échanger ses connaissances techniques en cirque.

Participer à l'installation et au rangement du matériel
Installer et ranger le matériel de cirque pour les spectacles.
Pendant les camps : Monter et démonter les tentes.

Les objectifs techniques

<u>Créer un spectacle</u>

Inventer des numéros de cirque
Développer son imaginaire en créant des numéros, seul ou à plusieurs.
Adapter ses aptitudes aux autres et au numéro.

Découvrir et approfondir une ou plusieurs technique(s)
S'initier aux différentes disciplines.
Travailler une technique de façon à développer ses aptitudes.

Créer un spectacle et l'améliorer
Monter un spectacle mettant en valeur les acquis de chacun.
Agir sur une scène face à un public.
Affiner la mise en scène et les aptitudes techniques de chaque numéro.

Développer ses aptitudes

Développer la perception du corps dans l'espace et l'équilibre.
Échauffer chaque partie du corps en début de séance.
Apprendre des techniques d'acrobaties au sol (diverses roulades, pont...)
Initier aux équilibres individuels ou collectifs.
Tenir en équilibre sur un objet : monter en équilibre sur une boule un trapèze ou un rouleau américain.

Développer l'agilité, l'adresse et la dissociation
Jongler avec un ou plusieurs objets (balles, foulards, anneaux, massues).
Initier à des tours de magies (apparition, disparition d'objets).
Tenir des objets en équilibre sur son corps.

Développer la confiance en soi et en l'autre
Montrer ce que l'on a produit à d'autres (démonstrations, spectacles).
Tenir en équilibre grâce aux autres : portées à deux, main à main...
Reproduire le mieux possible les consignes de l'animateur.
Créer des temps où les participants doivent se concerter (à deux ou plusieurs) pour réaliser un numéro ou exécuter une consigne.
Parer ou être paré par un partenaire (rouleau américain, trapèze, boule).
Susciter l'écoute et la communication.
Reproduire le mieux possible les consignes de l'animateur.
Terminer chaque séance en faisant un bilan avec le groupe.

Favoriser l'expression et la créativité
Axer des séances sur le jeu d'acteur, de clown, sur le mime ou l'imaginaire.
Aménager des moments où les enfants élaborent des petits numéros.
Donner des consignes assez larges permettant que chacun les exploite à sa manière.
Se maquiller pour créer des personnages.
Fabriquer des décors pour les spectacles.

Valoriser le travail de chacun
Repérer les idées et les progrès et les utiliser dans la consigne suivante.
Mettre en place des moments où chacun peut présenter ses acquis, ses progrès où un numéro créé à partir d'un objet, d'une idée.

Annexe 7 : les enfants touchés en 2017-2018

Type de cours 2017 /2018	Lieux et âges	Nombre d'enfants	TOTAL
Cours hebdomadaires	Revel (31)		**147**
	7 - 8 ans	12	
	9 - 11 ans	12	
	12 - 15 ans	12	
	Verfeil (31)		
	5 - 6 ans	10	
	7 - 8 ans	10	
	9 - 11 ans	24	
	12 - 14 ans	12	
	15 - 18 ans	15	
	Drémil Lafage (31)		
	5 - 7 ans	10	
	8 - 10 ans	10	
	Cuq Toulza (81)		
	5 - 6 ans	10	
	7- 9 ans	10	
Interventions écoles	Montastruc		**350**
	3 - 5 ans / 5 classes	125	
	Couffinal		
	5 - 7 ans / 3 classes	75	
	Lanta		
	6 - 10 ans / 6 classes	150	
Interventions non scolaires	Macadam bimbo Colomiers		**325**
	3 - 18 ans	150	
	Espace jeune Revel		
	14 - 18 ans	15	
	Animation marché Puylaurens		
	3 - 18 ans	120	
	Ferme aux colombages Damiattes		
	4 - 7 ans	20	
	9 - 15 ans	20	
Camps d'été 2017	80 enfants de 7 à 18 ans dont 65 sont présents aux cours hebdo	15	**15**
Total enfants			**837**

Annexe 8 : Données administratives

Objet de l'association:

Promouvoir les arts du cirque : développer des ateliers cirque auprès des enfants, des adolescents, des adultes et des handicapés ; créer des projets autour du cirque et du cirque adapté.

Siège social : Mairie de Revel, 31250 Revel.

Date de déclaration en préfecture : 04/01/2001

Numéro de Siret : 44123666800014 Numéro RNA : W331222

Date de publication de la création au Journal Officiel : 04/01/2001

Adresse du siège social : Mairie de Revel, 31250 Revel

Adresse de correspondance : Le village, 81470 Cambon-lès-lavaur

Numéro de téléphone : 06.16.85.00.60

Courriel : associrconflex@gmail.com Site internet : associrconflex.fr

L'association Circonflex est nationale et est affiliée à Jeunesse et Sport. Elle n'a pas d'adhérents personne morales.

Agrément administratif : Jeunesse et éducation populaire, attribué par DRJS Midi-Pyrénées le 26/02/04.

L'association est reconnue d'utilité publique et a été publié dans le Journal Officiel le 04/01/2001. Elle ne dispose pas de commissaire aux comptes.

Liste des membres du conseil d'administration :

Le représentant légal :
STEPHANT Pierrick, directeur.
Téléphone : 06.40.96.72.35
Courriel : pierrickstephan@free.fr

Le coordinateur de l'association:
DANTAN Benoît, coordinateur et animateur.
Téléphone : 06.16.85.00.60
Courriel : associrconflex@gmail.com

Chargée de projet :
COUDERC Marylou, animatrice et chargée de projet.
Téléphone : 06.38.39.57.92
Courriel : circonflexml@gmail.com

Autres membres du conseil d'administration :
Trésorier : Marie-Christine Rudeaut
Secrétaire : Emmanuelle Macario

Annexe 9 : Statut de l'association

TITRE 1 : FORME - TITRE - BUT - SIEGE SOCIAL - DUREE

Article 1 : Forme

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 ainsi que par le décret du 16 Août 1901.

Article 2 : Titre

Elle porte le titre suivant : **CIRCONFLEX**

Article 3 : But

Cette association a pour but de promouvoir les arts du cirque:
- développer des ateliers cirque auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes, ainsi qu'auprès de personnes handicapées.
- créer des projets autour du cirque et du cirque adapté.

Article 4 : Siège Social

Son siège social est fixé à l'adresse suivante:
Mairie
31 250 REVEL
Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration sous réserve de sa ratification par la plus proche Assemblée Générale.
Le tribunal compétent pour toutes actions concernant l'association est celui du domicile de son siège.

Article 5 : Durée

La durée de l'association est illimitée.

TITRE 2 : COMPOSITION - ADHESION-RADIATION

Article 6 : Composition

L'Association se compose de :

- Membres d'honneur
Ceux-ci sont nommés par l'Assemblée Générale délibérant sur proposition du Conseil d'Administration, et sont choisis parmi les membres fondateurs ou les personnes ayant rendu des services à l'association. Ils sont dispensés de tout versement et de toute prestation en nature. Ils pourront s'exprimer sur tous les sujets évoqués mais ne prendront pas part aux votes.

- Membres bienfaiteurs
Sont considérés comme membres bienfaiteurs ceux qui versent une cotisation annuelle d'au moins fixée par l'Assemblée générale ou qui contribuent financièrement ou matériellement au bon fonctionnement de l'association. Ils pourront s'exprimer sur tous les sujets évoqués mais prendront pas part aux votes.

- Membres actifs
Sont considérés comme tels ceux qui prennent l'engagement de verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Article 7 : Adhésion

L'adhésion doit être formulée par écrit et signée par celui qui en fait la demande et pour les mineurs non émancipés par le représentant légal ; l'admission des membres est prononcée par le Conseil d'Administration qui n'a pas à faire connaître le motif de sa décision en cas de refus.
Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts qui lui sont communiqués à son entrée dans l'association.

Article 8 : Radiation

La qualité de membre se perd par :
- la démission,
- le décès,
- la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave (non respect des statuts ou préjudice aux intérêts de l'association par ses actes, paroles ou écrits, ou

manquements à l'obligation d'entraide entre les adhérents). L'intéressé sera invité par lettre recommandée à se présenter devant le Conseil d'Administration pour fournir des explications. Si la personne concernée conteste la décision du Conseil d'Administration, le sujet peut être porté à la connaissance de l'Assemblée Générale qui statuera.

TITRE 3 : RESSOURCES

Article 9 : Ressources de l'association

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations versées par les membres,
- des subventions qui peuvent lui être accordées par l'Etat, les Régions, les Départements,
- les Communes, les Etablissements Publics, etc...
- des intérêts ou des revenus des biens et valeurs appartenant à l'association,
- des ressources propres de l'association,

ou : de toutes sommes perçues en contrepartie des services rendu ou activités
proposées par l'association à ses membres,
ou : des ressources qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur.

TITRE 4 : ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'association, à quel que titre qu'ils y soient affiliés.
Pour toute Assemblée, les convocations doivent être envoyées 15 jours au moins à l'avance, et comporter l'ordre du jour établi par le Conseil d'Administration.
L'Assemblée Générale peut valablement délibérer à la majorité des membres
présents. Si le quorum (la moitié au moins) n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau dans les 15 jours au moins d'intervalle. Elle délibère alors #valablement, quel que soit le nombre de présents ou représentés à jour de leur cotisation.
Les votes ont lieu à bulletin secret s'il y a lieu.

Article 10 : L'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire a lieu au moins une fois par an.
Elle délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, à bulletin secret s'il y a lieu, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, à jour de leur cotisation.
L'Assemblée Générale Ordinaire entend et vote le rapport moral qui sera fait par le Président, le rapport d'activités par le Secrétaire et le rapport financier de l'année écoulée par le Trésorier.
Elle entend le rapport du vérificateur aux comptes chargé de la vérification annuelle de la gestion du trésorier choisi hors Bureau et Conseil d'Administration. Ils sont élus pour un an. Ils sont rééligibles.
L'Assemblée Générale Ordinaire vote le montant des cotisations annuelles.
Elle entend et vote les projets de l'année suivante ainsi que le budget prévisionnel.
Elle pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration sortants ou à remplacer.
Elle autorise les actes et engagements dépassant le cadre des pouvoirs propres du Président.
Elle autorise l'adhésion à une ligue, fédération, etc.
Elle approuve le règlement intérieur s'il y a lieu.
Il est tenu un procès-verbal des Assemblées Générales Ordinaires, signé par le Président et le Secrétaire. Les procès verbaux sont établis sans blanc ni rature sur des feuillets numérotés et conservés par le Secrétaire.
Un représentant du personnel sera invité à l'Assemblée Générale. Il pourra s'exprimer sur tous les sujets évoqués mais ne prendra pas part aux votes.

Article 11 : Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la majorité des adhérents à jour de leur cotisation, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire suivant les formalités prévues par le TITRE 4 pour modification de statuts, dissolution de l'association ou motif grave concernant l'association.

TITRE 5 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 12 : Composition du Conseil d'Administration

L'association est administrée par un Conseil d'Administration dont les membres sont élus au scrutin secret s'il y a lieu, en Assemblée Générale Ordinaire, choisis parmi les adhérents ayant cotisé depuis 2 ans au moins.
Ce Conseil est composé de 4 membres au moins et de 8 membres au plus.
La durée du mandat est de 3 ans, le Conseil est renouvelé par tiers chaque année.
L'ordre de sortie des 1/3 sortants composant le 1er Conseil d'Administration, est déterminé par un tirage au sort.
Le remplacement des membres sortants a lieu au scrutin secret s'il y a lieu, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, à jour de leur cotisation. Ils sont rééligibles.
Un adhérent âgé de 16 ans le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, membre depuis plus de 6 mois, et à jour de ses cotisations, peut siéger au Conseil d'Administration. Pour faire acte de candidature il devra produire une autorisation parentale ou tutélaire. Il ne pourra pas être élu au poste de Président, Secrétaire ou Trésorier. En tout état de cause le nombre d'adhérents âgés de moins de 16 ans élus au Conseil d'Administration ne pourra excéder deux.

Article 13 : Fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit 3 fois par an au moins, sur convocation du Président ou sur la demande de la moitié au moins des membres, adressée 15 jours au moins avant la réunion. L'ordre du jour est fixé par le Président.
La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Faute d'avoir atteint le quorum, le Conseil d'Administration doit se réunir dans un délai de 15 jours au moins et peut alors délibérer valablement à la majorité des membres présents ou représentés.
Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.
Les membres sortants sont rééligibles.
En cas de vacance, il est pourvu à une nouvelle désignation s'il y a lieu. Leur remplacement définitif sera entériné par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à

l’époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.
Le vote par procuration est autorisé à raison de 1 pouvoir maximum par personne.
Il est tenu un procès verbal des séances signé par le Président et le Secrétaire sur des feuillets numérotés.
Les membres du Conseil d’Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l’objet d’une décision expresse du Conseil d’Administration. Des justificatifs font l’objet de vérifications.
Un représentant du personnel sera invité chaque réunion du Conseil d’Administration. Il pourra s’exprimer sur tous les sujets évoqués mais ne prendra pas part aux votes.

Article 14 : Fonctions

Le Conseil d'Administration élit annuellement le bureau de l'association parmi ses membres, à bulletin secret s'il y a lieu,
Il se prononce sur toutes les admissions des membres de l'association. Il prononce également les mesures d'exclusion ou de radiation des membres.
il décide, impulse, suit toutes les actions et/ou activités décidées en Assemblée Générale Ordinaire,
il entérine, modifie ou annule les propositions du bureau,
Il fait ouvrir tous comptes en banque. Il gère les biens et intérêts de l'association et a toute autorité pour faire autoriser tous actes ou opérations qui entrent dans l'objet de l'association,
il décide la prise à bail ou l'acquisition de tous locaux, matériels ou équipements nécessaires au fonctionnement de l'association, il en assure la gestion.
il recrute et gère le personnel. Il est également compétent pour établir les contrats de travail et fixer les rémunérations des salariés.

TITRE 6 : BUREAU

Article 15 : Composition du Bureau

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, au scrutin secret s'il y a lieu, un bureau composé de :
- **un Président,**
- un Secrétaire,
- un Trésorier,

Article 16 : Fonctionnement

Est éligible au bureau, tout adhérent qui siège au Conseil d'Administration depuis 2* ans, au moins.
Le Bureau se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que l'exigent les circonstances.
Un membre du personnel sera invité à chaque réunion de Bureau. Il pourra s'exprimer sur tous les sujets évoqués mais ne prendra pas part aux votes.

Article 17 : Fonctions

Le Président convoque et préside les Assemblées Générales, le Conseil d'Administration et le Bureau. Il est chargé d'exécuter les décisions des Conseils d'Administration et Assemblées Générales
Il dirige et surveille l'administration générale de l'association. Il est chargé de la correspondance.

Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile, il est investi de tous pouvoirs à cet effet.
Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense.
Il peut déléguer certaines de ses attributions dans les conditions définies par le Conseil d'Administration.

Le Secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux des Conseils d'Administration et Assemblées Générales, de la conservation de la correspondance et des archives.

Le Trésorier effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la responsabilité du Président. Il tient une comptabilité de toutes les opérations tant en recettes qu'en dépenses. Il rend compte de sa gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire. Il est chargé de la gestion du patrimoine de l'association.

TITRE 7 : MODIFICATIONS-DISSOLUTION

Article 18 : Modifications des statuts

Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'en Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, sur la demande de la moitié des membres adhérents, à jour de leur cotisation, dans les conditions prévues au TITRE 4.
Les propositions des modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée
Générale Extraordinaire, envoyées au moins 15 jours à l'avance à tous les membres adhérents.

Article 19 : Dissolution de l'association

L'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association est convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues au titre 4.
En cas de dissolution volontaire ou légale, l'Assemblée désigne un liquidateurs choisis parmi ou en dehors des membres de l'association. Ils seront chargés de la liquidation des biens de l'association, leurs pouvoirs seront déterminés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
Elle attribue l'actif net à une ou plusieurs associations dont les buts sont similaires ou à une ou plusieurs associations caritatives, conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Il est interdit aux membres de l'association de recevoir une part quelconque de ses biens. Un membre peut prétendre à la reprise de son apport (prêt matériel ou financier) mais non à celles des cotisations ou dons qu'il a consentis.
Les résolutions relevant du présent article sont prises à la majorité des membres présents. Le vote par procuration n'est pas autorisé.
Les votes ont lieu à main levée sauf si le quart au moins des membres exige le vote à bulletin secret.

TITRE 8 : REGLEMENT INTERIEUR

Article 20 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale Ordinaire la plus proche, ainsi que ses modifications ultérieures.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration et à la vie de l'association.

Article 21 : Formalités administratives

Le Président doit accomplir toutes les formalités de déclaration et de publication prévue par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, tant au moment de la création de l'association qu'au cours de son existence ultérieure notamment lors de modifications des statuts.

En cas d'empêchement, il peut donner délégation à un autre membre du Bureau.

Statuts adoptés lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 DEC. 2000

Leila Goulme **Président** Dubertu Naud **Secrétaire**

Lu et approuvé Lu et approuvé